

## **Éolien flottant en Bretagne Sud : les faits imposent l'abandon**

Quiberon – Groix – Belle-Île, décembre 2025

**Présentés comme indispensables à la transition énergétique, les projets d'éolien flottant en Bretagne Sud ne reposent plus sur aucune nécessité démontrée.**

**Les données officielles les plus récentes du Réseau de Transport de l'Électricité conduisent à une conclusion claire : l'éolien flottant n'est ni nécessaire, ni économiquement pertinent, ni adapté à la situation électrique française à l'horizon 2035.**

Depuis plusieurs années, Les associations membres de la Fédération Environnement durable - Les Gardiens du Large (en partenariat notamment avec l'Union Française des Pêcheurs Artisans, la Fédération de défense de développement de la baie de Quiberon, Sites et monuments...) et l'association Préserver l'Identité Environnementale de Bretagne Sud et des Iles contre l'Eolien en Mer (P.I.E.B.Î.E.M) - mènent un travail rigoureux scientifique, économique et documenté sur les projets d'éolien en mer en Bretagne Sud. Leurs analyses techniques ont permis aux maires du littoral du Morbihan de disposer, dans des délais contraints, d'éléments clairs et opérationnels face à des dossiers administratifs complexes, renforçant la crédibilité de leur mobilisation. Ce travail de converge aujourd'hui avec les constats officiels de RTE, qui reconnaît dans son Bilan prévisionnel 2025-2035 une consommation d'électricité stagnante, une surproduction structurelle d'environ 20 %, et introduit un scénario de « décarbonation lente » réduisant fortement le recours à l'éolien en mer, en particulier flottant, désormais identifié comme coûteux et non prioritaire.

### **Une demande d'électricité qui stagne**

En effet, contrairement aux hypothèses qui ont justifié la multiplication des projets éoliens en mer, la consommation d'électricité en France stagne depuis plus de quinze ans.

Elle est passée de 474 TWh en 2010 à 449 TWh en 2024. Dans son Bilan prévisionnel 2025-2035, publié le 9 décembre 2025, RTE reconnaît officiellement une surcapacité structurelle d'environ 20 % du système électrique et admet que « la consommation d'électricité n'est pas alignée sur les objectifs de décarbonation ».

### RTE remet en cause l'éolien flottant

Pour la première fois, RTE introduit un scénario officiel de « décarbonation lente » (R1), fondé sur une consommation réaliste de 505 TWh en 2035.

Dans ce scénario :

- l'éolien en mer est fortement réduit : 7 GW en 2035, contre 18 GW initialement prévus ;

- les technologies les plus coûteuses, dont l'éolien flottant, sont explicitement remises en cause comme non compétitives à court et moyen terme.

RTE précise que, si la consommation n'augmente pas significativement, « l'optimum économique consiste à limiter les investissements très capitalistiques ».

### **Un suréquipement coûteux et contre-productif**

**La poursuite du développement de capacités intermittentes supplémentaires agraverait :**

- les surproductions et prix négatifs,
- la modulation forcée du parc nucléaire, pourtant déjà décarboné,
- et, in fine, la hausse durable de la facture d'électricité pour les ménages et les collectivités.

***Ces effets sont désormais identifiés comme une perte de valeur économique et environnementale, sans bénéfice climatique démontrable.***

### **Des territoires littoraux légitimement mobilisés**

Dans le Morbihan, de nombreux élus du littoral se sont mobilisés contre l'implantation d'un parc éolien flottant entre Belle-Île et Groix, dénonçant une concertation insuffisante et des impacts majeurs sur les paysages, les usages maritimes et l'économie locale.

Cette mobilisation s'appuie sur des analyses techniques indépendantes, renforçant la crédibilité des positions exprimées auprès des pouvoirs publics.

***L'abandon des projets d'éolien flottant en Bretagne Sud s'impose comme une décision rationnelle, responsable et conforme à l'intérêt général.***